

Sommaire

Edito - Stéphane Volant

1

DOSSIER

Les enjeux sécuritaires de l'entreprise mondialisée

Les enjeux sécuritaires de l'entreprise mondialisée

Franck Vidalo

5

Baromètre 2018 - Sécurité des collaborateurs à l'international

14

Interview de Bruno Lefebvre

Les outils du directeur sûreté à l'international

Annick Rimlinger

18

« Dérisquer » l'investissement en zone complexe

Arnaud Kalika

24

Interview de Bernard Galéa

Une organisation d'entreprise au service de la sûreté à l'international pour ses collaborateurs : le cas de Danone

Annick Rimlinger

30

L'obligation de sécurité et responsabilité juridique de l'entreprise mondialisée

Cas des salariés des entreprises françaises détachés ou expatriés

Anne Quentier

36

Sécurité des hôtels : un aspect fondamental de la politique voyage

Natacha Crnjanski & Charline Gelin

42

Assurer les déplacements en zones sensibles :

le cas des assurances Kidnap & Ransom

Romane Lecoy

48

Interview d'Emmanuel Pitron

Les enjeux de l'éthique pour les entreprises exportatrices

Isabelle Guibert

54

Note aux auteurs

62

Edito

La mondialisation des échanges commerciaux, la multiplication des voyages professionnels à l'étranger, l'apparition de nouveaux risques économiques, financiers, réglementaires, informatiques, naturels et bien sûr sécuritaires, conduisent les entreprises à consacrer des moyens spécifiques à la protection de leurs marques, de leurs infrastructures et naturellement de leurs salariés et de leurs clients à l'étranger.

L'ensemble des multinationales a ainsi, par exemple, développé des techniques d'identification et d'analyse des risques pays pour être en mesure de les quantifier et d'orienter les stratégies de développement et d'investissement.

La sécurité des salariés en déplacement constitue évidemment un enjeu majeur, puisque tout employeur est d'abord et légalement tenu d'assurer la sécurité et la santé de ses salariés en toutes circonstances et dans les mêmes conditions que s'ils travaillaient en France.

Or, petites et grandes entreprises ne sont pas armées de manière égale pour honorer leurs obligations dans ce domaine. À cet égard, en 2013, l'attentat d'In Amenas en Algérie a constitué un véritable électrochoc pour beaucoup de grands groupes du CAC 40, onze ans après un autre événement marquant, l'attentat-suicide de Karachi lors duquel 11 employés français de la Direction des constructions navales (DCN) avaient trouvé la mort.

Ainsi, depuis ces événements tragiques, la plupart des grandes groupes du CAC 40 et du SBF 120 ont mis en œuvre des dispositifs de sécurité sur les

sites à risques : applications de géolocalisation, bouton de secours en cas de problème, escortes, voitures blindées, hôtels fléchés, etc. Ils ont également renforcé la sécurisation de leurs investissements à travers des *due diligences* et des veilles pays extrêmement élaborées.

Cependant, beaucoup de PME-ETI ne disposent pas de ces ressources et mésestiment même encore le risque sécuritaire à l'étranger.

C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) assure une mission déterminante de sensibilisation des employeurs et de leurs salariés, et œuvre avec son centre de crise et de soutien aux côtés des entreprises pour leur permettre d'anticiper ou d'affronter les crises.

Les attachés de sécurité intérieure de la Direction des Coopération internationales du ministère de l'Intérieur déployés dans 93 ambassades et couvrant 157 pays sont, quant à eux, les premiers maillons de la coopération policière internationale visant à mieux protéger les citoyens français et les intérêts de l'État à l'étranger. Ils constituent à ce titre des interlocuteurs uniques et indispensables pour les entreprises et la plupart d'entre eux nourrissent des relations étroites avec le CDSE dont ils sont les correspondants précieux

Je voudrais ainsi souligner le rôle essentiel d'échanges et d'entraide offert par le réseau du CDSE.

À l'occasion d'un colloque, un des adhérents de notre Club s'est ainsi fait notre meilleur ambas-

sadeur en indiquant à une entreprise qui ne nous avait pas encore rejoint à cette époque, que c'était « grâce à l'association et à la mise en relation avec ses pairs », qu'il était « parvenu à faire évacuer ses voyageurs d'affaires d'une zone où un conflit venait d'éclater ».

C'est donc au sein de notre commission dédiée aux activités internationales, le COSI, que se rencontrent régulièrement nos adhérents pour évoquer les situations sécuritaires de différentes zones du monde. Les échanges entre eux permettent une information réactive quand un événement affecte un pays, avant même parfois l'information des canaux officiels ! Enfin, les ressources produites par le Club et notamment les différents passeports que nous avons publiés sur :

- «la sécurité des voyageurs» conçu en partenariat avec le MEAE,
- «les conseils aux voyageurs» en partenariat avec l'ANSSI,
- «l'utilisation des moyens de chiffrement à l'étranger»¹

consacrent notre souhait de promouvoir les bonnes pratiques pour exercer et voyager à l'international.

Le renforcement de la culture de sécurité dans les entreprises et le développement d'une perception du risque partagée par tous les salariés étant au cœur de l'ADN du CDSE, je ne serais pas complet si je ne rappelais pas que tous ces outils sont libres de droits et gratuits, afin d'en faire bénéficier toutes les entreprises sans distinction, PME et ETI comprises.

Le temps était donc venu que notre revue consacre enfin un numéro à la sécurité à l'étranger ! La parole y est évidemment donnée à des directeurs sûreté membres du CDSE. À leurs côtés, d'autres spécialistes ont accepté d'aborder des problématiques concrètes comme le choix d'un hébergement, le cas des assurances kidnapping et rançons ou la responsabilité juridique de l'employeur...

Avec ce numéro d'automne, nous avons souhaité « voir loin », car il s'agit là de l'horizon de nos entreprises dont les activités, comme les produits, s'exportent. Dès lors, leurs salariés s'expatrient et voyagent de plus en plus. Ce numéro de la revue du CDSE devrait les y aider en renforçant leurs connaissances des règles de sécurité à mettre en œuvre à l'étranger afin de voyager et d'exporter en toute sérénité. ■

Bonne lecture !

Stéphane Volant,
Vice-président du CNAPS et président du CDSE

1 Retrouvez ces passeports dans leur forme numérique sur www.cdse.fr